



FAMILLES DE FRANCE

JEUNES : MA SECU



J'ai 16 ans, je demande ma carte vitale



Jusqu'à 20 ans, je bénéficie de la sécurité sociale en tant qu'ayant-droit de mes parents



Je suis étudiant(e), je m'inscris auprès de la sécurité sociale étudiante



Je commence à travailler, je m'inscris auprès de la CPAM ou de la MSA



Mes démarches :
<http://www.ameli.fr> ; <http://www.msa.fr>
<http://www.lmde.com/>
<http://www.emevia.com/>

Besoin d'information ? Besoin de conseils ?
www.familles-de-france.org
accueil@familles-de-france.org

